

Motion de MM. Souhail Mouhanna, Sami Kanaan, Alain Comte et Jean-Pascal Perler: «Non à la précarité des emplois en Ville de Genève».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance
du 16 décembre 2000)

MOTION

Considérant:

- les conditions inacceptables réservées au personnel temporaire de la Ville de Genève;

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui fournir d'ici au 31 mars 2001:

- une statistique détaillée portant sur le nombre de personnes en emploi temporaire et la catégorie de ces emplois (temporaires à poste permanent/à fonction occasionnelle, etc.), de même que sur la durée totale de l'engagement de l'ensemble de ces personnes et leur situation professionnelle exacte;
- un bilan des régularisations effectuées au 31 décembre 2000;
- un plan de régularisation de tous les faux temporaires ainsi qu'une estimation du coût correspondant à cette opération.